



- LÉGENDE**
- Emplacements réservés (se reporter à la pièce 4b du PLU)
  - Espace boisé classé
  - Changement de destination selon l'article L151-11 du C.U.
  - Élément construit remarquable du paysage au titre de l'article L151-19 du C.U.
  - Élément remarquable du paysage au titre de l'article L151-19 du C.U.
  - Cône de vue remarquable au titre de l'article L151-19 du C.U.
  - Élément végétal remarquable du paysage au titre de l'article L151-19 du C.U.
  - Liaison modes doux à créer ou préserver au titre de l'article L151-38 du C.U.
  - Limitation des accès nouveaux
  - Marge de recul de la RD 27
  - Recul de 100 m de part et d'autre de l'axe de la R.N.7 au titre de l'article L111-6 du C.U.
  - Secteur constructible à risque selon l'article R123-11 b du C.U. (se référer à la pièce n°15 "Etude géotechnique" pour les prescriptions techniques)
  - Secteur comportant des orientations d'aménagement N°1 : Secteur de la Mairie
  - Exploitation agricole à titre informatif
  - Périmètre d'étude du contournement Sud-Ouest de l'Agglomération Roannaise au bénéfice du Département (décision du 30 septembre 2013)
  - Secteur humide à protéger selon l'article L151-23 DU C.U.
- Zones Urbaines**
- UA : Zone urbaine de centralité
  - UB : Zone urbaine d'habitat périphérique
  - UE : Zone urbaine d'activités économiques
  - Zones Agricoles
  - UL : Zone urbaine d'activités sportives et de loisirs
- Zone A Urbaniser**
- 2AUa : Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat mixte (zone non opérationnelle)
- Zones Agricoles**
- A : Zone agricole
  - An : Zone agricole de protection stricte
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle
  - Nc : Zone naturelle préservée pour du co-voiturage
  - Ni : Zone naturelle sportive et de loisirs (STECAL)
  - "I" : zone inondable



Commune de SAINT-VINCENT-DE-BOISSET (42)

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**4a PLAN DE ZONAGE**

Echelle : 1/2500

Plan local d'urbanisme  
Approbation le 1er septembre 2016

Révisions et modifications :  
- Modification n°1 du PLU approuvée le 10 janvier 2023  
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 10 janvier 2023

Références : 48325  
Bureau d'études REALTÉS  
34, Rue Georges Fosse  
42030 Roanne  
Tél : 04 77 47 83 06  
Email : urbanisme@realtee-ba.fr www.realtee-ba.fr

